

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 JUIN 2023

Convocation du 20 juin 2023

Affichage du 20 juin 2023

Nombre de Conseillers	En exercice :	11
	Présents	7
	Votants	10

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montiers, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni dans le préfabriqué situé derrière la Mairie, sous la présidence de M Xavier DENEUFBOURG Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mmes et MM DENEUFBOURG Xavier, PICOUT-RUBIO Virginie, VINCENT Catherine, DENEUFBOURG Julie, FOUBERT Jean-Claude, FRENAUX Françoise et DELÉGLISE Thierry.

ABSENTS EXCUSÉS : RIDARD Denise (pouvoir donné à Françoise FRENAUX), GOVART Anne-Sophie (pouvoir donné à Jean-Claude FOUBERT), LUCAS Nicolas et DROOP Marie (pouvoir donné à Thierry DELÉGLISE).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Thierry DELÉGLISE.

Le compte rendu de la dernière séance est adopté sans observation à l'unanimité des présents.

POINT 1 (délibération 2023-018)

LIGNE DE TRÉSORERIE

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil des projets de dépenses liées aux travaux de l'église.

Il rappelle que l'exécution de ceux-ci comporte pour la Commune la nécessité de recourir à une ligne de trésorerie, assurant le relais des sorties et entrées de fonds, pour un montant de 300 000,00 euros, en attendant la perception des subventions prévues.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir entendu l'exposé du Maire et après échange de vues, décide de demander à la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL BRIE-PICARDIE, aux conditions de taux de l'institution en vigueur à la date des contrats, l'attribution d'une ligne de trésorerie d'un montant de 300 000,00 Euros, destinée à assurer la trésorerie de la commune.

- Plafond de la ligne : 300 000,00 Euros
- Durée : 12 mois
- Index de référence : Euribor 3 mois instanté J-2
- Base de calcul des intérêts : Nombre de jour exact/360
- Marge sur index : 0.90%
- Taux plancher : Si l'index de référence est inférieur à (0), il sera alors réputé égal à (0)
- Périodicité des intérêts : Trimestrielle
- Commission de non-utilisation : Néant
- Frais d'étude : 0.20% du montant accordé soit 600,00 €
- Mise à disposition des fonds : Minimum 15 000,00 € par mail avant 10h pour un déblocage à J
- Calcul des intérêts : De la mise à disposition au remboursement dans nos livres
- Remboursements anticipés : Possible à tout moment sans indemnité financière

La Commune de MONTIERS s'engage à verser 600,00 € de frais de dossier, payables en une seule fois par mandat dès la mise à disposition des fonds, majorés de la T.V.A. s'il y a lieu.

La Commune de MONTIERS s'engage pendant toute la durée du crédit, à faire inscrire les intérêts payés, ainsi que les commissions diverses, à son budget, puis au compte administratif, et en cas de besoin, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour en assurer le paiement.

La Commune de MONTIERS s'engage en outre, à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquels l'emprunt pourrait donner lieu.

La Commune de MONTIERS confère toutes délégations utiles à Monsieur le Maire, pour la réalisation de l'Emprunt, à la signature du contrat de prêt à passer avec le Prêteur et à l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

POINT 2

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- SIRS des Hirondelles : Compte rendu de la réunion syndicale du 14 juin 2023 par M. Deléglise. Le contrat UFOLEP pour le sport a été renouvelé, l'intervenant exerce une heure par semaine, pour un coût de 6 664 € annuel. Quatre nouveaux contrats en CDD à la rentrée suite au départ de Mme Geossens et le décès de Mme Jeko ; ces personnes permettront l'ouverture du centre la deuxième semaine des vacances scolaires de Noël. Les effectifs pour 2023/2024 sont constants, 300 élèves seront scolarisés. Les familles des élèves de Petite Section ont visité l'école le 3 juin dernier. La kermesse des écoles s'est déroulée le 17 juin 2023, M. Deléglise remercie les nouveaux membres des enfants d'abord qui se sont impliqués.
- Le Trucky 22 : Installation d'un stand de restauration les mardis et vendredis, à compter du 4 juillet 2023. Monsieur le Maire demande aux membres présents leur accord pour que la gérante se branche sur le compteur du local de la place à titre gratuit, les membres du conseil acceptent à l'unanimité.
- Collecte des ordures ménagères : M. le Maire fait part du mail reçu de la CCPP concernant un problème de collecte des ordures ménagères dans la rue de l'Eglise, dû au stationnement de nombreux véhicules dans cette rue étroite et l'impossibilité pour le camion de collecte de faire demi-tour. La CCPP propose de rassembler les bacs des habitants dans le bas de la rue pour éviter au camion toute manœuvre dangereuse. Après discussion, le Conseil Municipal décide de communiquer l'information aux habitants de cette rue, afin de les responsabiliser sur le stationnement.
- Cimetière : Opération « coup de poing » pour désherber le cimetière le jeudi 29 juin dès 8h. Cet appel aux bonnes volontés à déjà été lancé le mois dernier et quatre volontaires se sont prêtés au jeu.
- Eglise : Visite des sénateurs Edouard Courtial, Olivier Paccaud et Jérôme Bascher sur le chantier des travaux de l'église. Des courriers pour récolter des fonds dédiés au financement de la restauration d'édifice ont été envoyés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30 minutes.

* * * * *

Conseil Municipal de Montiers
Séance du 27 juin 2023

Signatures des présents ou représentés pour les délibérations énumérées ci-dessous :

- N° 1 : Ligne de trésorerie (délibération N° 2023-018)
- N° 2 : Questions diverses

Nom	Prénom	Présent	Excusé	Pouvoir à	Emargement
DENEUFBOURG	Xavier	X			
PICOUT-RUBIO	Virginie	X			
VINCENT	Catherine	X			
DENEUFBOURG	Julie	X			
RIDARD	Denise		X	Françoise FRENAUX	
FOUBERT	Jean-Claude	X			
FRENAUX	Françoise	X			
GOVART	Anne-Sophie		X	Jean-Claude FOUBERT	
LUCAS	Nicolas		X		
DROOP	Marie		X	Thierry DELÉGLISE	
DELÉGLISE	Thierry	X			